

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2006

EPREUVE D - PARTIE I

Cette épreuve contient :

- | | |
|---|-----------------|
| * Questions 1 - 9 | 2006/DI/f/1 - 5 |
| <ul style="list-style-type: none">- Question 1 : 5 points- Question 2 : 4 points- Question 3 : 7 points- Question 4 : 4 points- Question 5 : 5 points- Question 6 : 5 points- Question 7 : 2 points- Question 8 : 4 points- Question 9 : 4 points | |

TOTAL : 40 POINTS

- | | |
|--|-----------------|
| * Annexe : calendriers pour 2005 et 2006 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces | 2006/DI/f/6 - 7 |
|--|-----------------|

40 % des points constituant la note pour l'épreuve D sont consacrés à la partie I et 60% à la partie II.

Question 1

(5 points)

La société irlandaise HYPERTOOLS a conclu un accord de collaboration technique avec la société anglaise CYBERFIT. Cet accord prévoit que les sociétés HYPERTOOLS et CYBERFIT doivent agir en tant que codemandeurs en ce qui concerne les inventions conjointes faites dans les conditions prévues par cette collaboration. En outre, CYBERFIT étant trop petite pour disposer de son propre département brevets, il a été convenu qu'HYPERTOOLS poursuivra les procédures relatives à ces demandes de brevet. Vous êtes employé de HYPERTOOLS et il vous a été demandé de vous occuper des inventions résultant de cette collaboration. Cependant, vous n'êtes ni avocat ni mandataire agréé près l'OEB. Pouvez-vous agir devant l'OEB en ce qui concerne les demandes pour lesquelles HYPERTOOLS et CYBERFIT sont codemandeurs ? Dans l'affirmative, quelles sont les conditions à remplir ?

Question 2

(4 points)

- i) Une demande de brevet européen a été rejetée. Un recours recevable a été formé contre la décision de rejet de la demande. Est-il possible de déposer une demande divisionnaire pendant la procédure de recours ?
- ii) Quelle serait votre réponse à l'alinéa i) si la taxe de recours n'avait pas été acquittée dans les délais ?
- iii) Est-il possible de déposer une demande divisionnaire pendant une procédure de recours relative à une procédure d'opposition ?

Question 3

(7 points)

Un ressortissant US ayant réalisé une invention alors qu'il menait des recherches techniques à Moscou a déposé, pour cette invention, une première demande RU-1 en russe près l'Office russe des brevets, le 7 mars 2005. Ce ressortissant US a à présent son domicile en Suisse. Aujourd'hui, le 7 mars 2006, le ressortissant US a l'intention de déposer une demande internationale revendiquant la priorité de RU-1. Le texte original en russe ainsi que sa traduction en anglais sont disponibles pour le dépôt de cette demande internationale.

Quels sont les offices récepteurs compétents, et quel est, parmi les deux textes disponibles, celui qui peut être utilisé pour déposer la demande internationale près les offices récepteurs respectifs ?

Quelles sont les administrations chargées de la recherche internationale compétentes pour chacun des offices récepteurs compétents?

Question 4

(4 points)

Un demandeur autrichien A dépose une demande internationale en allemand près l' OEB. Avant publication de la demande, A vend cette demande internationale à la société B, qui est domiciliée aux États-Unis. En tant que mandataire en brevets européens, vous représentez la société A et, après l'achat, la société B pour cette demande.

1. Est-il possible d'inscrire le changement de demandeur pendant la phase internationale? Où une requête en inscription du changement doit-elle être présentée?
2. La société B souhaite que l'OEB effectue l'examen préliminaire international. Où et dans quelle langue la demande d'examen préliminaire international devra-t-elle être présentée ?

Question 5

(5 points)

Une demande de brevet européen EP1 désignant l'ensemble des Etats contractants a été déposée en janvier 2004 et revendique valablement la priorité d'une demande de brevet déposée en janvier 2003. La mention de la délivrance du brevet européen basé sur EP1 a été publiée le 1^{er} février 2006.

Un client qui souhaite faire opposition à EP1 vous transmet une demande de brevet européen EP2 désignant l'ensemble des Etats contractants. EP2 divulgue la même invention qu'EP1 et a été publiée en septembre 2003. Dans la publication EP2 sont mentionnées une date de dépôt en février 2003 et une date de priorité d'une demande de brevet nationale portugaise déposée en mars 2002. La demande de brevet nationale portugaise a été publiée en septembre 2003 et divulgue la même invention qu'EP2.

Une inspection publique du dossier a fait apparaître qu'aucune copie du document de priorité pour EP2 n'a été produite. En outre, le demandeur d'EP2 n'a pas répondu à une notification de juillet 2003 émise au titre de la règle 41(1) CBE, signalant que la copie du document de priorité faisait défaut et fixant un délai de quatre mois pour remédier à cette irrégularité.

Le brevet EP1 peut-il être révoqué sur la base de EP2 ?

Question 6

(5 points)

En réponse à une notification au titre de l'article 96(2) CBE, vous demandez en temps utile, en votre qualité de mandataire, une prorogation de deux mois du délai imparti dans la notification, au motif que le demandeur effectue un tour du monde à la voile et qu'il n'est pas en mesure de vous donner des instructions sur la réponse à donner à la notification. Cette prorogation de délai est accordée par l'OEB. Un jour avant la date d'expiration du délai prorogé, vous constatez que le demandeur n'est pas encore rentré de son voyage et vous demandez une nouvelle prorogation de deux mois. L'OEB rejette cette requête. Vous recevez une notification au titre de la règle 69(1) CBE en date du 21 février 2006 consécutive à l'absence de réponse à la notification émise au titre de l'article 96(2) CBE. Au retour de son voyage à la voile, le 03 mars 2006, le demandeur estime que le refus de proroger le délai n'était pas justifié et insiste pour saisir les chambres de recours.

1. Quelles sont les démarches à entreprendre pour que le rejet de la requête en prorogation du délai soit révisé par une chambre de recours ?
2. Conseilleriez-vous à votre client de faire réviser son cas par les chambres de recours ?

Question 7

(2 points)

Vous représentez le titulaire d'un brevet européen au cours d'une procédure orale dans un cas d'opposition. Dans son avis préliminaire, la division d'opposition a estimé qu'aucun des motifs mentionnés à l'article 100 CBE ne s'oppose au maintien du brevet tel que délivré. Toutefois, le titulaire souhaite que le brevet soit révoqué.

Une requête en révocation du brevet présentée par le titulaire au cours de cette procédure orale aboutirait-elle ?

Question 8

(4 points)

La mention de la délivrance du brevet européen EP-B a été publiée le 27 avril 2005.

Le 24 janvier 2006, l'OEB a reçu par téléfax un acte d'opposition déposé en italien par une société italienne, accompagné d'un d'ordre de débit (formulaire EPO Form 1010) dûment complété et donnant pour instruction que la taxe d'opposition réduite soit débitée du compte courant de la société.

Le 31 janvier 2006, l'OEB a reçu la confirmation du téléfax contenant l'acte d'opposition.

Le 28 février 2006, l'OEB a reçu par téléfax la traduction anglaise de l'acte d'opposition.

L'opposition est-elle réputée formée ?

Question 9

(4 points)

Le professeur Pivo de Prague (CZ), inventeur d'un nouveau procédé révolutionnaire de brassage de la bière, dépose une demande nationale tchèque CZ-A le 3 mars 2005, en tant que premier dépôt décrivant et revendiquant son procédé de brassage. Le 3 mars 2006, il présente ce procédé en détail au cours d'une conférence tenue lors d'un congrès public à Vienne. Le même jour, juste avant sa conférence, il a déposé une demande de brevet européen EP-A revendiquant la priorité de CZ-A dans la boîte aux lettres de l'agence de Vienne de l'OEB. EP-A est une traduction exacte de CZ-A en anglais. EP-A est transmise aux services de l'OEB à Munich, où elle est reçue le 6 mars 2006.

Examinez la situation juridique.

2005

**COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS**

**Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 02 juillet 2004, relatif
aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB en
2005**

1. Conformément à la règle 85(1)
CBE, les délais qui expirent un jour
où l'un au moins des bureaux de
réception de l'OEB n'est pas ouvert
pour recevoir le dépôt des pièces
(jours de fermeture) sont prorogés
jusqu'au premier jour suivant où **tous**
les bureaux de réception sont ouverts
pour recevoir ce dépôt et où le
courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB
à Munich, à La Haye et à Berlin ne
seront ouverts ni le samedi, ni le
dimanche, pour recevoir le dépôt des
pièces. Les autres jours de fermeture
au cours de l'année 2005 sont
énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	FEVRIER D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	MARS D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
AVRIL D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	MAI D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	JUIN D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
JUILLET D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AOUT D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEPTEMBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
OCTOBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	NOVEMBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	DECEMBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Tage/Days/Jours 2005		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.05	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	25.03.05	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	28.03.05	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	05.05.05	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	16.05.05	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	26.05.05	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.05	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.05	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.05	x		
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.05	x	x	x

2006

**COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS**

**Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 14 octobre 2005, relatif
aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB en
2006**

1. Conformément à la règle 85(1)
CBE, les délais qui expirent un jour
où l'un au moins des bureaux de
réception de l'OEB n'est pas ouvert
pour recevoir le dépôt des pièces
(jours de fermeture) sont prorogés
jusqu'au premier jour suivant où **tous**
les bureaux de réception sont ouverts
pour recevoir ce dépôt et où le
courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB
à Munich, à La Haye et à Berlin ne
seront ouverts ni le samedi, ni le
dimanche, pour recevoir le dépôt des
pièces. Les autres jours de fermeture
au cours de l'année 2006 sont
énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	FEVRIER D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	MARS D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
AVRIL D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	MAI D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	JUIN D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
JULIET D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AOÛT D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEPTEMBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
OCTOBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	NOVEMBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	DECEMBRE D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Tage/Days/Jours 2006		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.06	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	14.04.06	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	17.04.06	x	x	x
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.06	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête Nationale	05.05.06		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	25.05.06	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	05.06.06	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	15.06.06	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.06	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.06	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.06	x		
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.06	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.06	x	x	x